






Communauté de communes du golfe de Saint Tropez

Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports (durée 30 ans) Résumé non technique Ouvrages de protection de la plage de la Garonnette

Janvier 2020 – Indice B



DIAGNOSTIC DU LITTORAL DE SAINTE MAXIME PUIS ETUDE ET PRODUCTION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Maîtrise d'œuvre		
Mandataire	Cotraitant	Cotraitant
Bureau d'études ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 ST-LAURENT DU VAR 	TECTONE Lotissement Attaoufik Zénith II. Sidi Maarouf 20001 CASABLANCA - Maroc 	SARL Allain CHAUVET 4 rue Joseph Quaranta 83990 ST-TROPEZ 
Sous-traitants		
Rémy MATTIOLI – Architecte DPLG 2, Place Colbert 83120 SAINTE-MAXIME 	Rémy MATTIOLI Architecte D.P.L.G 2, Place Colbert 83120 Sainte Maxime tel : 04 94 97 74 28 @ : remy.mattioli@orange.fr	SDP Conseils 62 Carraire des Rouguières Basse 13122 VENTABREN 
N° 16/02 – RNT Conc Garonnette – Indice B		

Depuis les années 80 la commune réalise plusieurs ouvrages de protection contre ce phénomène et en 2004, elle équipe la plage de la Garonnette du système « Ecoplage® ».

Le diagnostic de cette plage d'environ 500 ml, réalisé en 2016, montre qu'elle est à peu près stable depuis la mise en place d'un dispositif de protection doux contre l'érosion : « Ecoplage® ». Toutefois, à la suite de coups de mer, plusieurs tronçons de drains installés sous la plage semble avoir été endommagés.

L'ouvrage ne comportant pas de regard d'accès, il est impossible de le contrôler par caméra. La seule technique possible, consiste à terrasser avec d'importants moyens mécanique la plage afin de mettre à jour les conduites, au risque de les endommager. Il est donc proposé de créer un regard de visite sur la plage. Ce dernier devra être protégé des coups de mer par une carapace en enrochements.



Cartographie du site d'implantation et vue en plan du système Ecoplage et de sa protection en enrochements

Le réseau Ecoplage® représente un linéaire total de 644,40 ml et une superficie totale de 143,00 m²

L'ouvrage d'accès et de protection en enrochements sera d'une surface totale de 148 m².
Soit une surface de concession de 291 m².

Le maintien des ouvrages « Ecoplage® » a pour destination de préserver la plage. A noter que lors de la mise en place en 2004 de cette protection douce la plage avait pratiquement disparu.

La réparation de l'ouvrage et la création du regard de visite ont pour objet de garantir sa pérennité.

La Communauté de communes souhaiterait être en mesure de débiter les travaux à partir de l'hiver 2020 / 2021. La mise en œuvre du projet global sera étalée sur plusieurs années en fonction des subventions obtenues et des crédits votés.